

En France, fin 2015, 139 000 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement médico-social, pour une dépense annuelle de 4,9 milliards d'euros. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil et les dépenses associées ont fortement augmenté au cours de la période récente, mais moins que l'aide sociale aux personnes handicapées dans son ensemble.

Les personnes qui ne peuvent rester en continu à leur domicile en raison de leur handicap peuvent être hébergées dans des établissements médico-sociaux. Pour financer cet hébergement, elles peuvent bénéficier, si leurs ressources personnelles ne sont pas suffisantes, d'une aide sociale à l'hébergement (ASH) procurée par les départements. Cette aide n'est toutefois pas applicable à tous les établissements médico-sociaux¹. Les personnes handicapées peuvent également bénéficier d'un accueil de jour, pour lequel le département octroie également l'aide sociale.

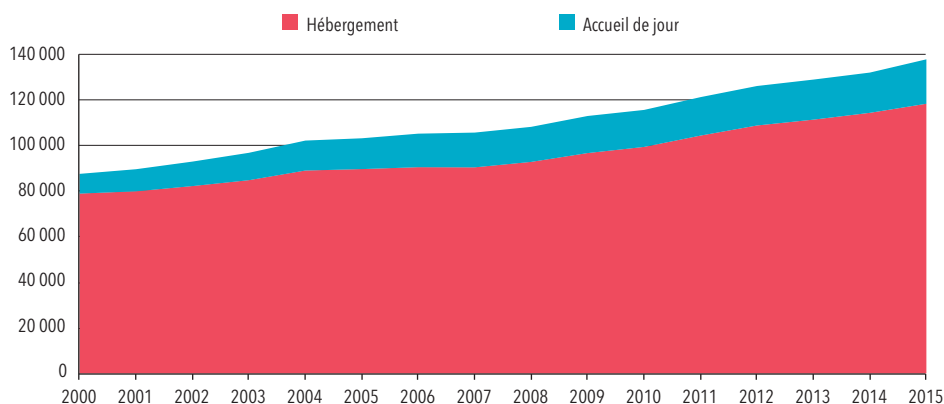
D'autres types d'aide à l'accueil sont également proposés aux personnes handicapées, mais ne sont pas étudiés dans cette fiche car ne relevant pas de

l'accueil en établissement et donc de l'ASH² : l'accueil par des particuliers à titre onéreux, et la prise en charge par un service d'accompagnement (service d'accompagnement à la vie sociale [SAVS] ou service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés [SAMSAH]).

Une croissance très forte du nombre de bénéficiaires de l'ASH

Le nombre de personnes handicapées hébergées en établissement ou en accueil de jour, et bénéficiant à ce titre d'une aide, augmente régulièrement. De 2005 à 2015, il est passé de 105 000 à 139 000 bénéficiaires environ, soit une augmentation de 34 % (graphique 1). Cette augmentation,

Graphique 1 Nombre de bénéficiaires d'une aide à l'hébergement ou à l'accueil de jour entre 2000 et 2015



Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Sources > DREES, enquêtes Aide sociale 2000 à 2015.

1. Voir fiche 9.

2. Voir fiche 10.

bien plus importante que la croissance démographique, est même plus rapide que les créations de places en foyers : +29 % en dix ans³.

Parmi les personnes hébergées en établissement et disposant de l'ASH fin 2015 (119 300 personnes), 31 % le sont en foyer d'hébergement (37 000 personnes pour 39 100 places⁴), 36 % en foyer de vie (42 500 personnes pour 50 000 places), 20 % en foyer d'accueil médicalisé (24 300 personnes pour 26 600 places) et 13 % sont hébergées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unité de soins de longue durée (15 400 personnes).

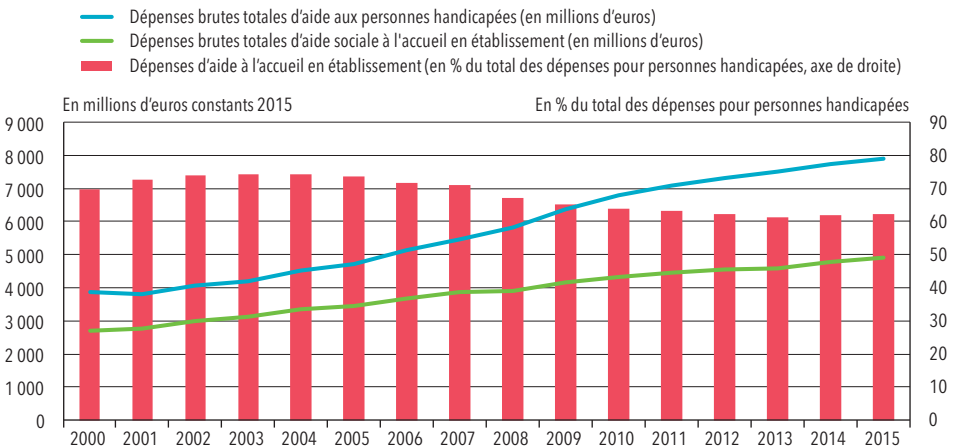
62 % des dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées concernent l'accueil en établissement

Les dépenses brutes d'hébergement et d'accueil de jour en établissement (foyer d'hébergement, foyer occupationnel/foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé) s'établissent à 4,9 milliards d'euros en 2015 et représentent près de 90 % des dépenses brutes totales d'accueil des personnes handicapées

(c'est-à-dire les dépenses d'accueil, y compris d'accompagnement en SAVS-SAMSAH et autres aides à l'accueil). Depuis 2000, ces dépenses d'accueil en établissement ont progressé de 82 % en euros constants (graphique 2). De 2005 à 2015, elles augmentent à un rythme annuel moyen de 3,6 % en euros constants, plus faible que celui des dépenses totales d'aide aux personnes handicapées (+5,3 %). Ainsi, si elles s'élevaient à 73 % de l'ensemble de ces dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées en 2005, elles n'en représentent plus que 62 % en 2015. Cette diminution relative s'explique principalement par le dynamisme des aides à domicile, du fait de la mise en place de la prestation de compensation du handicap (PCH) à partir de 2006.

La dépense annuelle moyenne d'aide à l'accueil en établissement (y compris l'accueil de jour) est de 36 300 euros par bénéficiaire en 2015. La répartition sur le territoire de ces dépenses est inégale. En 2015, elles varient d'environ 13 000 à 63 000 euros⁵ (carte). Ces dépenses sont particulièrement élevées en Île-de-France et dans le Sud-Est de la France. ■

Graphique 2 Évolution des dépenses brutes d'aide sociale aux personnes handicapées, totales et pour l'accueil (hébergement et accueil de jour) en établissement



Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Sources > DREES, enquêtes Aide sociale 2000 à 2015.

3. Y compris les places en accueil de jour.

4. Source : DREES, enquête ES handicap 2014.

5. Ces écarts sur les dépenses d'accueil pourraient notamment s'expliquer par les différences de gestion de l'ASH : en effet, s'agissant de dépenses brutes, elles peuvent inclure l'avance faite par le département aux personnes bénéficiaires en établissement avant récupération ou non, les bénéficiaires payant dans ce dernier cas directement leur quote-part à l'établissement médico-social.

Carte Dépenses annuelles brutes d'aide à l'accueil en établissement par bénéficiaire en 2015

Guadeloupe



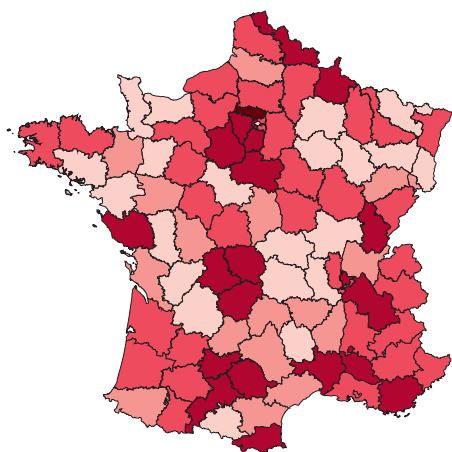
Martinique



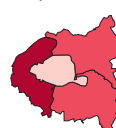
Guyane



La Réunion



Paris et petite couronne



Rhône



- moins de 30 000 euros (26 départements)
- de 30 000 à 34 200 euros (17 départements)
- de 34 200 à 41 000 euros (34 départements)
- de 41 000 à 53 500 euros (21 départements)
- plus de 53 500 euros (3 départements)

Note > Les départements ont été classés selon leurs dépenses annuelles brutes d'aide à l'accueil (hébergement et accueil de jour) en établissement par bénéficiaire en 2015, selon la méthode de Jenks (« seuils naturels », au sens où les départements de valeurs proches sont regroupés dans la même classe).

Lecture > À titre d'exemple, la dépense est inférieure à 30 000 euros dans le Morbihan. La moyenne nationale est de 36 300 euros par bénéficiaire et par an.

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête Aide sociale 2015.

Pour en savoir plus

> Falinower I., 2016 : « L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014 », DREES, *Études et Résultats*, n° 975, septembre.